

Chères Esvriennes, chers Esvriens,
Madame, Monsieur,

Malgré la situation sanitaire qui a décalé un certain nombre de projets structurants pour notre commune, nous avons pu mener à bien l'engagement des travaux.

Les chantiers des vestiaires du gymnase, du club house du tennis, de l'aire de jeux ou l'aménagement des bords de l'Indre sont autant de projets qui illustrent la volonté de la municipalité de structurer notre territoire.

Ces infrastructures sont le résultat d'une concertation avec les représentants d'associations, les Esvriennes et les Esvriens, toutes générations confondues. Il est primordial que les citoyens participent à l'écriture du projet.

Notre objectif est de faire évoluer notre commune au regard de ses besoins de services et de sécurité. Nous poursuivons ainsi le déploiement de la sécurisation routière dans les hameaux, comme par exemple les aménagements du Croule.

Nous avons également continué nos travaux et investissements informatiques dans les infrastructures scolaires, permettant ainsi à notre école communale de disposer des moyens utiles pour accompagner les élèves dans les meilleures conditions qui soient.

La solidarité n'est pas un vain mot pour notre commune. La crise covid actuelle ou le plan canicule que nous avons mis en place durant la période estivale nous ont permis d'activer le suivi de nos anciens et des personnes isolées. Tout cela a été rendu possible par l'action concertée de l'ensemble des acteurs sociaux de terrain, au plus près des citoyens. C'est l'expression de la solidarité à Esvres.

L'action municipale est un travail au quotidien, d'écoute et d'anticipation. Je sais pouvoir compter sur une équipe engagée au service d'un projet collectif, que nous mènerons pour vous, pour Esvres.

Esvres, c'est Vous, c'est Nous, c'est Ensemble !

Très sincèrement,

Votre Maire
Jean-Christophe GASSOT □

Sommaire

Le mot du Maire	1
Programme de sécurisation des voiries communales	2
Travaux plateau sportif	2
Rentrée scolaire	3
En bref	4

Directeur de publication
Jean-Christophe Gassot

Crédits photos & illustrations
Mairie d'Esvres, fr.vecteezy.com, fr.freepik.com

Conception & Impression
Imprimerie Numériscann

Dépôt légal
4^e trimestre 2020
Impression 3.000 exemplaires
sur papier PEFC

poursuit son programme de sécurisation des voiries communales

Cet été des aménagements de sécurité ont été réalisés afin de réduire la vitesse excessive au hameau du Croule grâce à des chicanes, des plateaux surélevés et des rétrécissements de chaussée. Un panneau stop a été posé au carrefour du chemin du Croule. Par ailleurs, la vitesse est désormais **limitée à 30 km/h** sur toute la traversée du hameau.



Les travaux

avancent bien sur le plateau sportif

Club-house du tennis

Ce nouveau bâtiment de 50 m² accueillera un espace de vie et de convivialité de 32 m², un bureau, un local de rangement. Il sera également doté d'une terrasse pour suivre les matchs en extérieur.

Vestiaires du gymnase

Les vestiaires du gymnase, d'une superficie de 360 m², seront composés de quatre espaces équipés de douches et d'un lieu d'accueil.

La crise sanitaire de la Covid-19 a retardé le démarrage des travaux des vestiaires et du club-house du tennis.



Plan canicule

Le 6 août, la Préfecture a déclenché le plan canicule.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a proposé aux personnes âgées de plus de 80 ans de s'inscrire sur un registre afin de pouvoir être contactées. 11 bénévoles aidés du service population et de la police municipale ont donc visité ou contacté par téléphone 122 personnes.

Au sein de 98 foyers, ils ont ainsi vérifié la bonne santé des aînés et le respect des recommandations.

Les personnes les plus isolées et fragiles sont désormais recensées.

Nos valeurs fondamentales de solidarité, d'entraide et de bienveillance sont actives sur notre commune.

Une rentrée scolaire

presque normale



Après une fin d'année scolaire chaotique, les enfants étaient impatients de retrouver leurs copains et leurs enseignants à la rentrée.

Les effectifs sont restés stables par rapport à l'année précédente ; plus de 1 200 enfants fréquentent les établissements scolaires d'Esvres.

- Ecole élémentaire Joseph Bourreau : 385
- Ecole maternelle Les Sources : 204
- Ecole Sainte-Thérèse : 156
- Collège Georges Brassens : 457

Comme chaque année, l'été a été propice à la réalisation de travaux dans les écoles : réparation des sanitaires, peintures, câblage informatique...

Par ailleurs, la municipalité, fidèle à son engagement de dotation pluriannuelle, a équipé quatre nouvelles classes de tableaux numériques, trois en élémentaire et une en maternelle. Une classe mobile (16 ordinateurs) a été renouvelée entièrement.



Nouveau prestataire au restaurant scolaire

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la restauration scolaire, le conseil municipal a voté le 2 juillet dernier le changement de délégataire à compter du 1er septembre 2020. La société Convivio LTR a été retenue pour une durée de 5 ans.

Chaque jour environ 650 repas sont cuisinés sur place avec des produits frais et qualitatifs.

Reprise des activités culturelles & sportives



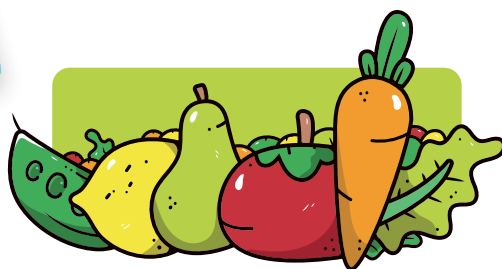
Le contexte sanitaire a rendu difficile le retour en toute sécurité dans les infrastructures. La municipalité a choisi de rouvrir ses infrastructures aux associations sous réserve de la signature d'un protocole respectant les obligations préfectorales et ministérielles, de la mairie et les préconisations des fédérations.

La municipalité a souhaité soutenir la vie associative en versant une avance sur les subventions. Le dispositif de l'aide aux familles esvriennes a été reconduit.

Les adhérents ont pu se réinscrire lors du forum des associations le 5 septembre.



Retrouvez toutes les informations et menus du restaurant scolaire sur le site de la ville www.ville-esvres.fr rubrique Enfance et famille



BREF

RAPPEL

à destination des sportifs

Lors de vos sorties (footing, vélo, marche...), ne partez pas sans téléphone, eau, papiers d'identité ou coordonnées d'un proche à joindre en cas d'accident. Préférez les sorties à deux ou en groupe. Personne n'est à l'abri d'un malaise ou d'un accident.



MAIRIE

Retour aux horaires habituels

A compter du 1er octobre, retour aux horaires habituels :

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin	8h15 12h30	8h15 12h30	8h15 12h30	8h15 12h30	8h15 12h30	10h 12h
Après-midi	15h30 17h	15h30 18h	15h30 17h	15h30 17h	13h30 16h30	

RECENSEMENT

Pensez-y !

Tout jeune français de plus de 16 ans doit se faire recenser auprès des services de la mairie. Le recensement permet ensuite d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

N'oubliez pas de vous présenter en mairie muni(e) d'une **pièce d'identité française et du livret de famille dans les 3 mois suivant votre 16^e anniversaire**. Un de vos parents peut vous représenter.



PISCINE

Bilan de l'été

Malgré le contexte sanitaire difficile, la municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour que la piscine puisse ouvrir dans les meilleures conditions. Vous avez été près de 2 800 à venir vous rafraîchir.

- La fréquentation unitaire : 2 726 tickets individuels et 289 carnets
- Les dépenses (salaires, entretien, matériel...) : 98 177,22 €
- Les recettes (carnets et entrées unitaires) : 11 277,50 €

Soit un coût pour la commune de 86 899,72 €.



BRÛLAGE

Attention !!!

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) rappelle que **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** (Article 84 du Règlement sanitaire départemental).

Il dégage de nombreuses substances polluantes, néfastes pour l'environnement et toxiques pour l'homme. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions existent : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchetterie.



DU CÔTÉ des aînés

En raison des conditions sanitaires, le repas des aînés offert par la municipalité est annulé.

LA POSTE

Nouveaux horaires

Le bureau de poste d'Esvres est ouvert :

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin	9h30 12h	9h30 12h	9h30 12h	9h30 11h45	9h30 12h	9h 12h
Après-midi	14h 17h	14h 17h		14h30 17h	14h 17h	



Je respecte MES VOISINS

Les bruits du quotidien peuvent créer des tensions de voisinage. Aussi la municipalité vous rappelle les modalités de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013) :

- Les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition sont interdits dans l'espace public ou dans les lieux extérieurs privés.
- Les activités bruyantes telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

	En semaine	Sam	Dim
Matin	8h30 - 12h	9h 12h	10h 12h
Après-midi	14h30 - 19h30	15h 19h	

- Il est de la responsabilité du propriétaire ou de la personne ayant la garde d'animaux de prendre les dispositions nécessaires pour le(s) empêcher de faire du bruit et de porter atteinte à la tranquillité du voisinage